

Simon, juif, antisioniste et gilet jaune

En se présentant comme protecteur des juifs face au mouvement social, le gouvernement les projette collectivement de son côté, et les érige en symbole d'un ordre largement rejeté. Comment être alors un juif de gauche du côté de la contestation des inégalités ?

Par
SIMON ASSOUN



Educateur et étudiant en sciences politiques. Membre de la coordination nationale de l'Union juive française pour la paix (UJFP)

Si la période est confuse, elle l'est d'autant plus pour un juif de gauche. Et c'est en tant que tel que je m'exprime aujourd'hui. Non pas pour délivrer un point de vue spécifiquement «juif» sur l'actualité, mais parce que je ressens le besoin pressant de reprendre une parole dont on me dépossède aujourd'hui. J'entends que le mouvement des gilets jaunes serait gagné à l'antisémitisme le plus abject. J'entends que Macron est mon sauveur. J'entends beaucoup de choses qui sont dites à ma place, moi, juif attaché à sa judéité, antisioniste et en gilet jaune chaque samedi.

Il faut lire la séquence actuelle pour ce qu'elle est : celle qui voit un pouvoir mis à nu par un mouvement de contestation sociale inédit, par son ampleur, son endurance et sa popularité, depuis au moins l'année 1968. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence d'un antisémitisme structurel qui se retrouve inévitablement présent, quoique marginal, au sein d'un mouvement large et hétérogène comme celui des gilets jaunes. L'enjeu serait surtout d'identifier les causes profondes d'une régénérescence antisémite, notamment du côté de l'ultra-droite ou de l'autoritarisme néolibéral et raciste. Mais c'est tout autre chose qu'entreprend le gouvernement en projetant collectivement les juifs de son côté, en les érigeant en symbole d'un ordre largement rejeté et en accusant une partie des gilets jaunes d'être antisémite. Curieux protecteur, celui qui place ses protégés supposés au cœur de sa guerre sociale. Malheureusement, rien de nouveau sous le soleil de la V^e République. Nous, juifs, cela fait un certain temps que nous sommes devenus le symbole de l'innocence républicaine – et ce n'est pas le moindre

des paradoxes –, accordée par la grâce du souverain. Et pourtant, il me revient en mémoire la terrible phrase de Raymond Barre, lequel s'adonnait en 1980, alors qu'il était Premier ministre, à un curieux tri entre les victimes d'un «attentat odieux [qui] voulait frapper les Israélites qui se rendaient à la synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic». Ces mots nous rappelaient que nous n'étions ni véritablement français ni véritablement innocents. Notre légitimité en France n'est jamais garantie. Mais si nous nous sommes finalement vus accorder le privilège de l'innocence, c'est au prix d'être devenu bien malgré nous la frontière séparant le progrès d'un côté et la barbarie de l'autre. Nous avons été unilatéralement coincés entre le pouvoir et les masses populaires. C'est une frontière aussi violente que l'ordre qu'elle organise. Dans cette logique, qui s'attaque au pouvoir, s'attaque aux juifs. Une telle proposition valide la pire imagerie de l'antisémitisme européen et rend fertile le terrain pour que se répande «la rumeur qui court à propos des juifs», pour reprendre les mots d'Adorno caractérisant l'antisémitisme moderne. Nous vivons les conséquences désastreuses d'une conception réactionnaire et droitiste de l'antisémitisme et de la lutte qu'il convient de mener à son encontre.

Cette lecture du monde ne nous laisse pas le choix, nous juifs, du rôle qu'on nous fait jouer. Elle nous arrache à l'histoire populaire et nous dépossède de notre histoire spécifique. Je veux ici rappeler combien les juifs ont été de ceux qui contestaient les injustices, dénoncées aujourd'hui par les gilets jaunes. Qu'on se rappelle de ces militants juifs syndicalistes, communistes, révolutionnaires, qui ont donné leur vie au mouvement ouvrier. Qu'on se souvienne de ces militants juifs solidaires des luttes anticoloniales des peuples algériens, vietnamiens, palestiniens. Que l'on n'oublie pas ceux qui ont, comme Henri Curiel, assassiné, ou Abraham Serfaty, enfermé plus de dix-sept ans, payé cher le prix de leur engagement aux côtés des subalternes. Que l'on pense, enfin, à nous qui, partageant les difficultés et les douleurs des manifestants en gilets jaunes, avons fait le choix de les rejoindre ou de les soutenir. C'est tout un héritage politique riche et brûlant d'actualité qu'entreprend de balayer le pouvoir politique depuis une quinzaine d'années. Dans cette perspective, la réitération des propos assimilant grossièrement l'antisionisme à de l'antisémitisme est particulièrement significative. L'antisionisme, au-delà de la polysé-

Je veux ici rappeler combien les juifs ont été de ceux qui contestaient les injustices, dénoncées aujourd'hui par les gilets jaunes. Qu'on se rappelle de ces militants juifs syndicalistes, communistes, révolutionnaires, qui ont donné leur vie au mouvement ouvrier.

mie du terme, n'est rien d'autre que le refus de ce qu'a effectivement produit le mouvement sioniste : un Etat et des institutions structurellement racistes et coloniaux. La récente loi fondamentale votée par la Knesset ne permet plus le moindre doute, puisque sont désormais reconnus en Israël les droits nationaux du seul «peuple juif». Etre antisioniste, c'est ne pas seulement voir là le geste d'un gouvernement particulièrement à droite, mais y reconnaître le fruit d'un processus historique qui commence au début du XX^e siècle avec le slogan «une terre sans peuple pour un peuple sans terre» et les premières expropriations. L'injustice engendre la colère, la violence engendre la violence. Etre antisioniste, c'est donc refuser que le seul horizon possible pour les populations israéliennes et palestiniennes soit celui de la guerre et de la barbarie. En France comme en Israël et Palestine, je me bats pour que soit possible un avenir commun de dignité et d'égalité. Suis-je antisémite ?

Le tournant autoritaire de l'Etat et du gouvernement m'inquiète. Que ce dernier prétende me protéger m'inquiète encore plus. L'actualité m'inquiète. Je crois que nous sommes bien placés, nous les juifs, pour sentir le vent mauvais arriver. Fanon disait : «Lorsque vous entendez parler en mal des juifs, tendez l'oreille, on parle de vous.» Il avait raison, et c'est toujours vrai aujourd'hui. Je rajouterai cependant : lorsque vous entendez parler en mal des pauvres, des Arabes, des Noirs, des musulmans, des Roms... tendez l'oreille, on parle des juifs. ◀



AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT, MERCI

www.secourspopulaire.fr

IDÉES/

Antisionisme et antisémitisme: un amalgame honteux

Que des antisémites se fassent passer pour des antisionistes pour échapper à la loi n'autorise pas le législateur à entretenir la confusion. L'antisionisme ne conteste pas l'existence d'Israël, mais la façon dont ce droit est mis en œuvre au détriment des Palestiniens.

L'antisionisme n'est pas une «forme réinventée d'antisémitisme», comme le prétend à nouveau M. Macron. Il y a un abîme entre l'abjection de la haine raciste et le rejet d'un projet politique discutable. Nombre de juifs, d'ailleurs, furent et sont antisionistes. Quels «argu-

ments» sont avancés pour fonder un tel amalgame? Il y en a couramment deux. Le premier est le fait que des antisémites se déguisent en antisionistes pour exprimer leur haine raciste tout en échappant à une sanction judiciaire. Ce fait est indiscutable. Mais en quoi

l'utilisation malhonnête d'une invocation de l'antisionisme disqualifie-t-il celui-ci? L'identité des deux notions n'en est nullement prouvée. Le tortionnaire nazi Eichmann se disait kantien... Faut-il rendre Kant responsable de la Shoah sous prétexte qu'un criminel antisémitiste se déclare kantien? Le deuxième argument est en apparence plus solide. En apparence seulement. Le voici. En critiquant Israël, l'antisionisme nierait le droit du peuple juif de se constituer en communauté nationale et rejoindrait ainsi l'anti-

sémitisme comme discrimination infligée à un peuple. Pourtant, si l'on est de bonne foi, on sait bien que ce n'est pas le droit à l'existence d'Israël qui est contesté, mais la façon dont ce droit est conçu et mis en œuvre, au détriment du peuple palestinien. Si l'on admet le droit du peuple juif de se constituer en nation, on accordera qu'il ne peut se réaliser en niant ce même droit aux Palestiniens. La Palestine, en effet, ne fut jamais «une terre sans peuple» disponible pour «un peuple sans terre». Ce que nul ne peut contester, c'est le droit à l'existence d'un Etat dans lequel le peuple juif cesserait d'être victime de rejet et de discrimination. Mais cela n'implique nullement qu'un tel Etat lui soit exclusivement dévolu, du moins là où vit déjà un autre peuple. Lorsqu'en France l'extrême droite s'appuie sur une conception ethnico-religieuse de la nation, on s'en indigne à juste titre. La France n'est plus et ne peut plus être «la fille aînée de l'Eglise». Le «creuset français» dont parle Gérard Noiriel suppose une autre conception de la nation, issue de Rousseau et de la Révolution. La nation est désormais une communauté de droit où les citoyens et les citoyennes décident de vivre ensemble, en se donnant des lois communes fondées sur les droits humains, et non sur des particularismes producteurs d'exclusion. Le droit à l'existence de l'Etat français suppose que les différentes composantes de sa population jouissent de cette égalité juridique, à rebours de tout communautarisme. Tel est l'universalisme qui intègre les «différences» sans les nier. En ce qui concerne Israël, l'opinion antisioniste n'aurait aucun sens ni aucune justification si Palestiniens et juifs jouissaient des mêmes droits dans un Etat dont la Constitution interdirait toute discrimination effectuée sur une base ethnico-religieuse, et toute colonisation des terres d'un peuple par un autre peuple. L'histoire même du sionisme est éloquent. A l'origine, c'est un projet inspiré à Theodor Herzl par l'affaire Dreyfus qui le fit douter de l'intégration possible des juifs au sein des nations. D'où l'idée d'un Etat où ils ne seraient plus victimes de discrimination. Mais le titre de son livre paru en 1896 fut ambigu (*l'Etat des juifs*, et non «l'Etat juif»). Fallait-il prévoir un Etat dévolu aux seuls juifs, ou un Etat pouvant faire vivre des popula-

tions d'origines distinctes? La question devint cruciale avec la déclaration Balfour en 1917, par laquelle l'impérialisme anglais disposa comme à son habitude d'un bien qui ne lui appartenait pas. Cette déclaration jeta les bases d'un foyer national pour les juifs, tout en stipulant que ce foyer devait être compatible avec les droits civiques des Arabes. Relisons: «*Cher Lord Rothschild, le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civiques et religieux des collectivités non juives de Palestine.*» Lors du congrès sioniste de 1942 à New York, Martin Buber et Judah Magnes posèrent la question clé de la coexistence des juifs et des Arabes sur la même terre. Pouvaient-ils fonder Israël comme Etat juif, sur une terre déjà peuplée, et n'accorder aux Arabes de Palestine qu'un statut subalterne? Ils refusaient une telle perspective et plaidèrent pour un Etat binational. Judah Magnes, notamment, avertit: «*Le slogan "Etat juif" équivaut à une déclaration de guerre aux Arabes.*» Refus de David Ben Gourion, qui l'emporta.

Qui peut oublier le drame du peuple palestinien, exilé de sa terre? Pour lui, les colonies israéliennes, hypocritement rebaptisées «implantations», et la récente décision de la Knesset de consacrer la définition d'Israël comme Etat juif, comme d'annexer Jérusalem-Est et de proclamer la ville «capitale éternelle d'Israël», sont des provocations et des humiliations. Comment construire la paix sur de telles injustices, qui consacrent la loi du plus fort? Aujourd'hui, l'historien israélien Shlomo Sand entend promouvoir un Etat soucieux de l'égalité des citoyens qui le composent, qu'ils soient arabes ou juifs. L'imaginaire religieux de «la terre promise», et du «peuple élu» ne peut valoir légitimation historique du sort infligé aux Palestiniens. Spinoza, grand penseur de la laïcité, mettait en garde contre une instrumentalisation de la religion, dont on voit le rôle mortifère. Universaliste, il précisait que Dieu n'élit (*eligere*, «choisir») aucun peuple en particulier, mais tous les peuples respectant la justice. C'est au nom du «peuple élu» et de «la terre promise» qu'Ygal Amir assassina Yitzhak Rabin le 4 novembre 1995, «sur ordre de Dieu». En Israël même, nombre de partisans d'une paix fondée sur la justice se disent post-sionistes, marquant ainsi leur distance à l'égard d'un concept qui conduit à l'oppression des Palestiniens. Dès lors, pourquoi tenter d'interdire sa critique? Cette démarche liberticide est scandaleuse. La lutte contre l'antisémitisme sera d'autant plus forte qu'on aura cessé de la brouiller par un amalgame irrecevable. ◀

L'ŒIL DE WILLEM



Par
HENRI PEÑA-RUIZ



Auteur du *Dictionnaire amoureux de la laïcité* (Plon).